

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la deuxième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mardi 14 mars 2023 à 19h en format hybride, à la fois au Centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue, ainsi que sur la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Simon Verret	Président
Mme Flora Charlet	Secrétaire
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-présidente
Mme Bianka Willard	Administratrice
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Julie Poisson	Administratrice

ABSENCES

Mme Émilie Larochelle	Administratrice
-----------------------	-----------------

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal Maizerets-Lairet
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique
Mme Jackie Smith	Conseillère municipale de Limoilou
Mme Josyane Prescott	Agente à la mobil

Outre les personnes mentionnées, 3 personnes assistaient à la rencontre du 14 mars 2023.

ORDRE DU JOUR

- 23-02-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 23-02-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 23-02-03 **Période réservée aux conseillers municipaux**
- 23-02-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 23-02-05 **Présentation de Lairet sous la lunette des enjeux alimentaires, du logement et de l'environnement (suivant la consultation de résidents du quartier), par Rendez-vous Limoilou**
- 23-02-06 **Discussions concernant le bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec**
- 23-02-07 **Tague ton quartier en mars : Quels lieux pour bénéficier de services communautaires recommanderiez-vous à vos amis et voisins dans le quartier Lairet?**
- 23-02-08 **Enjeux de quartier**
- 8.1 Sécurité routière
 - Réaménagement de la 18e Rue et du viaduc
 - 8.2 Déneigement
 - 8.3 Suivis des résolutions
- 23-02-09 **Comités**
- 10.1 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
 - 10.2 Comité Mon environnement, ma santé
 - 10.3 Comité de vigilance des activités portuaires
 - 10.4 Table de concertation vélo
 - 10.5 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier CHU
- 23-02-10 **Période de questions et de commentaires des citoyens**
- 23-02-11 **Fonctionnement du conseil de quartier**
- 11.1 Adoption du procès-verbal de février 2023
 - 11.2 Correspondance
 - 11.3 Trésorerie
- 23-02-12 **Divers**
- 23-02-13 **Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

23-02-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Simon Verret ouvre l'assemblée à 19h04. Il souhaite la bienvenue aux membres.

23-02-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon Verret fait la lecture de l'ordre du jour. Les membres proposent les ajouts suivants :

- Au point *Enjeux de quartier*, trois points concernant respectivement l'ajout d'une piste cyclable dans le quartier, la rue du Curé-Couture ainsi que le projet de sécurité routière du conseil de quartier
- Au point *Trésorerie*, un point concernant les états financiers du conseil

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 13 mars 2023, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

M. Claude Villeneuve prend la parole. Il explique que :

- Que la présentation du rapport du comité *Mon environnement, ma santé* pourrait accélérer la réflexion de la Ville au sujet de la qualité de l'air dans le centre-ville. Le conseiller espère que les citoyens auront l'occasion de poser leurs questions à l'équipe de la Santé publique. Mme Jackie Smith ajoute que le rapport a mis en lumière l'importance d'agir pour protéger l'environnement, notamment dans Limoilou.
- Qu'il a porté à l'attention de la Ville les problèmes de déneigement sur la rue de la Colombière. Il semblerait que, pour le moment, la

municipalité considère que tout se passe normalement. Il poursuivra ses démarches pour faire entendre les craintes et les plaintes des citoyens. Il ajoute que le conseil d'établissement de Saint-Paul-Apôtre a dénoncé le fait que les déneigeurs circulent autour de l'école primaire le jour, compromettant ainsi la sécurité des écoliers. Il invite les citoyens qui considèrent que l'école Saint-Albert-le-Grand rencontre, elle aussi, des difficultés associées au déneigement à communiquer avec lui.

Mme Jackie Smith mentionne que la question du déneigement est complexe, et que son collègue fait un bon travail pour représenter les citoyens. Elle ajoute :

- Qu'une présentation du rapport Charland aura lieu dans Limoilou le 29 mars prochain. Elle invite les membres à y assister.
- Qu'elle a assisté, comme certains représentants du RTC, à une présentation fort intéressante du comité consultatif sur la mobilité des aînés. Le RTC réfléchit actuellement à l'avenir du FlexiBus, qui pourrait combler les besoins de certaines personnes à mobilité réduite. Mme Claudette Arsenault ajoute que les arrêts d'autobus, souvent mal déneigés, compromettent la sécurité des aînés en période hivernale.
- Qu'un programme d'aide aux devoirs, au Patro, a dû être annulé en raison d'un manque d'effectif.

M. Claude Villeneuve mentionne que la municipalité pourrait bientôt acquérir la plus grande partie du boisé de Lairet. Ses démarches sont déjà bien entamées. La Ville ne pourra toutefois pas acheter la partie du boisé qui appartient au CN.

23-02-04 PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

M. Daniel Leclerc mentionne qu'un atelier d'échange pour alimenter la réflexion du développement du secteur de la 41^e Rue aura lieu le jeudi 30 mars, en soirée. C'est Mme Anne Pelletier, conseillère en consultation publique, qui animera la soirée.

À la question d'un citoyen, M. Claude Arsenault répond que c'est le secteur à l'est de la 4^e Avenue qui est le plus affecté par les problèmes de déneigement. M. Jacques Latulippe mentionne que la Ville n'a toujours pas

répondu à sa plainte au sujet de la neige soufflée sur son terrain, et ce, malgré le permis qu'il a dûment payé.

23-02-05 PRÉSENTATION DE LAIRET SOUS LA LUNETTE DES ENJEUX ALIMENTAIRES, DU LOGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (SUIVANT LA CONSULTATION DE RÉSIDENTS DU QUARTIER), PAR LE REGROUPEMENT RENDEZ-VOUS LIMOILOU VISANT À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

Avant de présenter aux membres les résultats de la consultation menée par son équipe, Mme Josianne Prescott, agente à la mobilisation, explique que si l'organisme Rendez-Vous Limoilou a été fondé pour brosser un portrait social du quartier en réunissant différents acteurs du milieu, il mène désormais à bien divers projets de développement communautaire. Ces projets ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables, notamment en améliorant leur pouvoir d'achat, et de lutter contre l'exclusion sociale.

Mme Prescott explique que pour mener à bien sa consultation portant, notamment, sur le logement, la sécurité alimentaire et l'environnement, Rendez-Vous Limoilou a, entre autres, organisé des ateliers thématiques, distribué des sondages, et tenu des kiosques. Ce sont des citoyens et des organisations (incluant des organismes communautaires) qui ont été consultés.

Mme Josianne Prescott fait d'abord état de certaines des préoccupations qui ont été mises en lumière lors de la consultation. Elle mentionne :

- Que 62 % des répondants croient qu'il faut améliorer les conditions de logement dans le grand Limoilou (hausse du prix des loyers, manque de logements sociaux, dégradation de la qualité des logements, sentiment d'insécurité, etc.)
- Que l'embourgeoisement et le phénomène de rénoviction préoccupent les citoyens. Les logements offerts dans le quartier ne conviennent plus à la population locale.
- Que plus de 60 % des répondants croient à l'importance d'avoir accès à des aliments sains et abordables. Les demandes d'aide alimentaire augmentent, et les personnes qui se situent tout juste au-dessus du faible revenu n'y ont pas accès. Les citoyens

des quartiers de Limoilou, en outre, ne profitent pas d'épiceries de style grande surface.

- La non-accessibilité physique, financière et universelle des citoyens aux magasins d'alimentation préoccupe les répondants.
- Bien qu'ils croient que Limoilou reste un territoire vert, 78 % des répondants considèrent qu'il est important de mieux protéger l'environnement. La qualité de l'air, la canopée ainsi que le verdissement préoccupent tout particulièrement les citoyens.
- Le Port, l'incinérateur, les industries, les automobilistes qui circulent dans le secteur, les arbres abattus, et les problèmes de santé liés à la qualité de l'air, entre autres, préoccupent les citoyens.

Mme Prescott explique que des pistes de solutions ont pu être dégagées des consultations. Il s'agit, notamment, de :

- La mise en place de moyens pour ralentir l'augmentation du prix des loyers, incluant la tenue d'un registre des loyers.
- La construction de nouveaux logements abordables (du côté de Lairet, sur le site de l'ancien Colisée), de même que l'entretien des logements abordables qui existent déjà.
- L'adoption d'une politique garantissant un pourcentage de logements abordables dans le quartier.
- La sensibilisation du gouvernement du Québec aux enjeux de logement dans les quartiers de Limoilou.
- Le développement de nouveaux frigos-partage, de jardins communautaires, d'épiceries abordables, de groupes d'achats et de cuisines collectives. Du côté de Lairet, c'est la non-proximité des épiceries abordables qui inquiètent le plus les répondants, qui pensent que l'offre devrait y être plus diversifiée.
- La mise en place de navettes pour aider les citoyens à fréquenter les grandes surfaces.
- L'interdiction d'abattre des arbres en façade et la plantation d'arbres.
- La création et la préservation des espaces verts.
- La création de nouvelles subventions pour déminéraliser des sols.
- L'adoption d'une loi sur les industries polluantes.
- La gestion des îlots de chaleur. Les répondants aimeraient, notamment, que la friche de la 41e Rue soit convertie en espace

vert, et qu'un boulevard urbain prenne la place de l'autoroute Laurentienne.

Mme Jackie Smith précise que l'équipe de la foresterie de la Ville est très volontaire, et souhaite vraiment atteindre ses objectifs.

Mme Prescott mentionne que le territoire de Limoilou est composé de 17 % de canopée, contrairement à 32 % de celui de toute la Ville de Québec.

À une question de Mme Julie Tremblay-Potvin, Mme Prescott répond que Rendez-Vous Limoilou a eu de la difficulté à rejoindre les personnes en situation de pauvreté et les représentants des Premières Nations. L'organisme a toutefois pu s'entretenir avec des jeunes, des personnes en situation de handicap, des familles, etc.

M. Jacques Latulippe mentionne que le Patro et la Bouchée Généreuse contribuent à réduire l'insécurité alimentaire dans le quartier. Il ajoute que la Bouchée Généreuse, qui venait en aide à 450 personnes il y a cinq ans, soutient aujourd'hui près de 778 personnes.

Mme Julie Poisson mentionne que le frigo-partage installé près du Patro a attiré plusieurs personnes en situation d'itinérance dans le quartier.

Mme Claudette Arsenault pense qu'il est possible de se nourrir à bon prix, même au Provigo. Mme Julie Tremblay-Potvin, pour sa part, pense que certaines autres bannières de magasins d'alimentation grande surface peuvent mieux répondre aux besoins des citoyens dont les moyens financiers sont limités.

M. Simon Verret, qui collabore avec les Rendez-Vous Limoilou depuis longtemps, pense qu'un représentant du conseil de quartier devrait suivre cette démarche de façon plus soutenue afin de rendre compte de ses développements aux membres.

23-02-06 DISCUSSIONS CONCERNANT LE BAIN PORTUAIRE L'OASIS DU VILLAGE NORDIK DU PORT DE QUÉBEC

Un rapport sera rédigé, puis annexé au procès-verbal. Les membres pourront également le consulter sur le site Web du conseil de quartier.

Louis Campagna, président du conseil de quartier de Saint-Roch, souhaite soutenir, avec l'appui des autres conseils de quartier, la pérennité du projet

Oasis et l'accessibilité aux données relatives à la qualité de l'eau du Bassin Louise. Il présente aux membres un bref historique du Bassin Louise, avant de leur rappeler les démarches accomplies par les conseils des quartiers centraux depuis 2006 pour voir l'espace aménagé pour les citoyens.

En 2022, le Port de Québec a assumé en grande partie les frais associés au développement de l'Oasis (infrastructures, construction, etc.) Selon Le Village Nordik, qui avait pour mandat d'animer l'espace, c'est en moyenne 750 à 1000 personnes qui ont fréquenté le site du Bassin Louise chaque jour de beau temps. Ces baigneurs ont d'ailleurs pu profiter, pour se rafraîchir, d'une eau tempérée dont la qualité, selon une étude de l'administration portuaire, serait excellente. Le conseil de quartier Saint-Roch aimerait que les résultats de cette étude lui soient transmis. La Ville, qui a accompli des échantillonnages durant 67 des jours de baignade, a pu, pour sa part, constater que l'eau était de catégorie A ou B la majorité du temps.

Louis Campagna pense que les membres du conseil de quartier pourraient appuyer ses résolutions visant à ce que le Port diffuse lui-même ses données en lien avec la qualité de l'eau et que la Ville s'implique davantage, et avec plus d'enthousiasme, dans la pérennisation et l'expansion du projet de bain portuaire . Notons, en outre, que le bassin reste l'une des seules infrastructures consacrées à la baignade en basse-ville. Il se situe d'ailleurs à 17 minutes à vélo de Lairet.

Mme Julie Tremblay-Potvin pense que l'initiative mériterait d'être mieux connue des résidents de Lairet.

Un représentant du conseil de quartier Saint-Roch explique que la plage de la Baie de Beauport, contrairement au bain portuaire, n'est baignable que 66 % du temps. L'eau du bassin Louise est de meilleure qualité, et ce, malgré la pluie.

À une question de Julie Tremblay-Potvin, un représentant du conseil de quartier de Saint-Roch répond que le bain portuaire peut accueillir jusqu'à 300 personnes. L'équipe est d'ailleurs convaincue que l'espace deviendra de plus en plus populaire, et c'est la raison pour laquelle elle aimerait que le bain soit agrandi. Elle croit, en outre, que l'engagement de la Ville inspirera d'autres acteurs importants à s'impliquer dans le projet.

Les membres conviennent d'adopter deux résolutions solidaires.

RÉSOLUTION 23-CA-07 CONCERNANT L'INVITATION À LA VILLE DE QUÉBEC DE CONTRIBUER FINANCIÈREMENT À L'OPÉRATION DU BAIN PORTUAIRE L'OASIS DU PORT DE QUÉBEC

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet

CONSIDÉRANT

- *La qualité de vie dans l'arrondissement La-Cité-Limoilou ;*
- *Le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;*
- *L'appui [CA22-05-36] du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de [bain portuaire l'Oasis](#) du [Village Nordik](#) (OBNL) du [Port de Québec](#) ;*
- *Le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec ;*
- *L'accès à ce bain portuaire en moins de 20 minutes à vélo depuis le centre du quartier Lairet ;*
- *Les qualités en développement durable et en innovation de ce projet ;*
- *Les nouvelles phases en réalisation et à venir ;*
- *La reconnaissance des contributions de la Ville de Québec en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ;*
- *Le constat qu'une large mesure des frais d'opération du bain portuaire est constitué de la masse salariale des surveillant-sauveteurs ;*
- *Le constat que la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillant-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ;*
- *L'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.ne.s de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que [l'industrie touristique](#) ;*
- *La nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures.*

IL EST RÉSOLU

Que le conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de ses citoyen.ne.s, gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment, en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL), entre autres

au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 23-CA-08 CONCERNANT UNE INVITATION À LA VILLE DE QUÉBEC DE DIFFUSER DIRECTEMENT ET SANS INTERMÉDIAIRE LES DONNÉES DE QUALITÉ DE L'EAU AU BASSIN LOUISE INTÉRIEUR

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet

CONSIDÉRANT

- La qualité de vie dans l'arrondissement La-Cité-Limoilou ;
- Le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;
- L'appui [CA22-05-36] du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de [bain portuaire l'Oasis](#) du [Village Nordik](#) (OBNL) du [Port de Québec](#) ;
- Le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec ;
- La campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée en 2022 par la Ville de Québec ;
- Le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de la Ville de Québec ;
- Les [résultats favorables de qualité de l'eau](#) constatés au bassin Louise intérieur tout l'été 2022 ;
- La pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ;
- L'exemple du [portail Qualo](#) à Montréal ;
- Le refus actuel, inexpliqué, de la Ville de Québec de diffuser directement, sans intermédiaire les données de qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenues grâce à des fonds publics.

IL EST RÉSOLU

Que le conseil de quartier de Lairet demande à la Ville de Québec de rendre disponibles publiquement, sans intermédiaire, les données de qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment, au bassin Louise intérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-07 TAGUE TON QUARTIER EN MARS : QUELS LIEUX POUR BÉNÉFICIER DE SERVICES COMMUNAUTAIRES RECOMMANDERIEZ-VOUS À VOS AMIS ET VOISINS DANS LE QUARTIER LAIRET? ET POURQUOI? INSCRIVEZ-LES DANS LA CARTE!

Au mois de mars, le conseil de quartier aimerait que les citoyens s'expriment quant aux services communautaires offerts dans le quartier. Il invite les membres à consulter la carte interactive du quartier, et à y épingler les lieux de services communautaires qu'ils préfèrent.

23-02-08 ENJEUX DE QUARTIER

8.1 Sécurité routière

Réaménagement de la 18^e Rue et du viaduc

Mme Flora Charlet mentionne que les citoyens ont déjà exprimé leur mécontentement quant au projet – peu ambitieux – de la Ville pour le réaménagement de la 18^e Rue et du viaduc.

8.2 Déneigement

Les membres du conseil de quartier sont invités à assister à un atelier d'échange au sujet du déneigement. L'événement aura lieu le 20 avril prochain.

8.3 Suivis des résolutions

Aucun suivi supplémentaire.

8.4 Ajout d'une piste cyclable dans le quartier

Mme Julie Poisson mentionne que les membres du conseil de quartier avaient discuté, à l'automne, de la possibilité de faire parvenir à la Ville une résolution pour que piste cyclable soit aménagée sur la 1^{re} Avenue.

RÉSOLUTION 23-CA-09 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA 1^{RE} AVENUE

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier d'adopter une résolution pour l'implantation d'une piste cyclable sur la 1^{re} Avenue

CONSIDÉRANT les investissements majeurs de la Ville de Québec pour développer son réseau cyclable;

CONSIDÉRANT la nouvelle **Vision de la mobilité active 2023-2027** de la Ville de Québec, qui place la mobilité active au cœur du développement de la ville.

CONSIDÉRANT que la mobilité active est un outil majeur de la lutte aux changements climatiques, qu'elle contribue à créer un meilleur sentiment d'appartenance à la communauté, qu'elle contribue à l'adoption de meilleures habitudes de vie et qu'elle contribue au développement d'une économie locale forte.

CONSIDÉRANT la démarche entamée par la Ville pour se doter d'une nouvelle **Vision d'aménagement pour la 1re Avenue** et dont l'objectif principal est de «valoriser et transformer les secteurs moins conviviaux et contribuer à un milieu urbain cohérent et dynamique »;

CONSIDÉRANT que la 1re avenue est l'artère commerciale principale du quartier, qu'elle en constitue le cœur du quartier et que le souhait des résidents est d'en faire une artère à échelle humaine;

CONSIDÉRANT la présence non seulement de commerces de proximité mais aussi de bâtiments liés à la vie publique et communautaire tel que le Patro Roc-Amadour, des centres de la petite enfance et la bibliothèque St-Albert;

CONSIDÉRANT que la 1re avenue est une artère névralgique pour les déplacements actifs et qu'elle répond à tous les critères pour le développement d'infrastructures adaptées aux déplacements utilitaires à vélo en milieu urbain;

CONSIDÉRANT la configuration actuelle de la chaussée (quatre voies, présence d'un viaduc) et les enjeux de sécurité liés aux déplacements des piétons et des cyclistes, aux déplacements des personnes âgées et des jeunes enfants;

CONSIDÉRANT la largeur actuelle de la chaussée (4 voies dans Lairet) et la répartition inégalitaire entre les divers mode de transport (les 4 voies sont consacrées uniquement aux modes de transport routier et motorisé);

CONSIDÉRANT les résultats du projet *Mon environnement, ma santé* portant sur la qualité de l'air dans le secteur Limoilou mené par la Direction de la santé publique de la Capitale Nationale et dont la première recommandation est d'accélérer la transition vers la mobilité durable et de réduire la circulation automobile.

CONSIDÉRANT la venue potentielle du tramway en 2e phase de travaux sur la 1^{re} avenue et qu'un objectif souhaité est d'encourager l'intermodalité;

CONSIDÉRANT la vision en cour pour le développement des friches d'Hydro Québec sur la 41^e rue, qui est l'occasion de réinventer un quartier à échelle humaine;

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, APPUYÉ PAR M. Simon Verret, le Conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec :

- À implanter de façon prioritaire une piste cyclable quatre saisons sur la 1^{ère} avenue, entre la 18^e rue et la 41^e rue. Cette piste cyclable devrait comporter des aménagements en vue de favoriser la sécurité autant pour les cyclistes que pour les piétons sur les trottoirs, tels que l'installation de bollards et de bordures surélevées, ainsi que l'interdiction de stationnement en marge de la piste cyclable pour éviter l'emportiérage, et en révisant les méthodes de drainage sous le viaduc qui se trouve dans le corridor des usagers.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mme Claudette Arsenault n'est pas d'accord avec la résolution. Elle considère que la 1^{re} Avenue est importante pour la circulation des autobus et des véhicules. Elle pense qu'il ne serait pas sécuritaire pour les cyclistes d'emprunter la 1^{re} Avenue. Mme Julie Tremblay-Potvin rappelle que l'objectif de la résolution est de réaménager l'artère dans une perspective d'intermodalité.

Mme Julie Tremblay-Potvin pense que la résolution devrait inclure un point concernant la révision des méthodes de drainage sous le viaduc de la 1^{re} Avenue. Elle en profite pour rappeler que les membres ne considèrent pas que l'aménagement d'une piste cyclable sur la 4^e Avenue contribuerait de façon positive au développement du quartier.

8.5 rue du Curé-Couture

Mme Julie Poisson mentionne que la Ville présentera bientôt ses plans pour la rue du Curé-Couture. Elle rappelle qu'à l'automne, le conseil de quartier avait demandé à la municipalité de tenir un atelier participatif au sujet des rues-écoles.

M. Simon Verret ajoute que la révision des corridors scolaires de l'école Sainte-Odile devrait se terminer en 2023.

Mme Julie Tremblay-Potvin mentionne que les corridors scolaires sont généralement plutôt étendus, mais que les pancartes qui ont été installées près des écoles du quartier laissent croire aux automobilistes qu'ils peuvent accélérer dès qu'ils sont sortis de la zone scolaire, malgré qu'ils soient encore à proximité des corridors scolaires.

8.6 Projet de sécurité routière du conseil de quartier

Mme Julie Tremblay-Potvin rappelle que le conseil de quartier souhaite lancer un projet de sécurité routière en 2023. M. Simon Verret explique que la relation entre le conseil de quartier et les établissements scolaires engendre des enjeux de financement. En effet, les établissements scolaires, contrairement au conseil de quartier, n'ont pas acheminé leur reddition à la Ville. Cette situation bloque le financement auquel le conseil de quartier peut accéder. La municipalité se montre toutefois optimiste quant au lancement du projet, en 2023.

M. Claude Villeneuve mentionne qu'il devrait bientôt assister à une présentation des nouveaux aménagements des corridors scolaires de l'école Saint-Paul-Apôtre. Notons que la 8^e Avenue sera bientôt réaménagée, ce qui devrait simplifier la circulation dans le secteur.

23-02-09 COMITÉS

9.1 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

Mme Bianka Willard mentionne que le mois dernier, les sacs de déchets organiques des citoyens ont été acheminés dans un centre de Trois-Rivières.

9.2 Comité Mon environnement, ma santé

Les résultats de l'étude du comité Mon environnement, ma santé, qui a été formé en 2015, viennent tout juste de paraître. Mme Julie Tremblay-Potvin rappelle que la pandémie a retardé les travaux du comité. Elle mentionne, en outre, que les membres ont été appelés, dans les derniers mois, à participer à la rédaction du rapport. Elle en profite pour expliquer que le transport est au cœur des éléments ciblés par l'étude, qui saura certainement alimenter les réflexions du conseil de quartier.

La vice-présidente mentionne que le rapport a mis en lumière le fait que la qualité de l'air dans Limoilou, notamment affectée par les particules fines, a des impacts majeurs sur la santé des résidents de tous les quartiers du centre-ville. Elle ajoute que le nickel dans l'air aurait des impacts moins importants sur la santé que tous les contaminants associés au transport. Selon elle, le rapport est nuancé. Il a pour but d'informer.

Notons que les recommandations du rapport visent la gestion des principales sources de polluants, incluant le chauffage au bois, la construction, les transports, ainsi que les émissions du secteur industriel et portuaire.

9.3 Comité de vigilance des activités portuaires

M. Simon Verret assistera à la prochaine rencontre du comité. Le président pense qu'un autre représentant du conseil de quartier pourrait assister à ces rencontres, qui ont généralement lieu une fois tous les trois mois. Il croit, en outre, que la présence du conseil à ce comité, du moins comme observateur, reste importante.

9.4 Table de concertation vélo

Au mois de mai, chaque conseil de quartier sera invité à organiser une activité pour célébrer le mois du vélo. Mme Julie Tremblay Potvin pense que le conseil de quartier pourrait inviter les élèves des écoles du quartier à se rendre à l'école à vélo lors de l'une des journées de mai. M. Daniel Leclerc pense que les membres devraient toutefois penser à la sécurité des vélos stationnés, qui pourrait représenter un frein à la participation des enfants.

9.5 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

Mme Claudette Arsenault craint que les travaux de l'hôpital soient retardés en raison d'un manque de matériaux et de personnel.

23-02-10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun suivi.

23-02-11 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

11.1 Adoption du procès-verbal de février 2023

Les membres ont eu l'occasion de modifier le procès-verbal. M. Daniel Leclerc invite les membres à ajouter la résolution 23-CA-06 au procès-verbal de février, qui permet le remboursement de frais de représentation de 34,09\$ à M. Simon Verret.

RÉSOLUTION 23-CA-10 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2023

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de février 2023, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Correspondance

M. Simon Verret mentionne que la Ville offrira des subventions aux propriétaires qui souhaitent verdir leur terrain. Tous les détails de l'appel à projets sont disponibles sur le site Web de la Ville.

11.3 Trésorerie

Le 8 février 2023, le solde du compte bancaire du conseil était de 8074,20\$.

RÉSOLUTION 23-CA-11 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 105\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée de mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 États financiers du conseil de quartier

M. Daniel Leclerc rappelle que le conseil de quartier a obtenu, l'an dernier, des subventions pour des projets de verdissement et de sécurité routière. Aucune dépense n'a toutefois été autorisée en 2022 pour ces deux projets. Il

ajoute que le conseil de quartier a pu profiter d'une subvention de 1010\$ de la part du Soutien de l'Action bénévole. La somme a été déposée le 1^{re} septembre dernier, mais retirée le 9 septembre. Il faudra éclaircir la situation d'ici l'assemblée générale annuelle. Il explique, en outre, que 112 \$ de dépense ne sont pas associés à des résolutions. Il s'agit de factures connues des membres en lien avec des rencontres de travail. À cet effet, le conseil convient de prendre une résolution qui sera annexée au PV de décembre. Il s'agira de la résolution 22-CA-59.

23-02-12 DIVERS

Aucun suivi.

23-02-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé

Simon Verret

Président

Signé

Flora Charlet

Secrétaire